Saison touristique 2020, éviter la guerre des destinations ?

lundi 27 avril 2020, par lpe

Alors que le secteur du tourisme : sites, hébergements, activités de plein air, thalassothérapie, restauration… voit avec angoisse les jours défiler, les charges s'accumuler et la perspective d'une saison à minima se profiler, il faudra éviter après le 11 mai une certaine "*guerre des destinations*" comme le soulignait le Secrétaire d'Etat au tourisme Jean-Baptiste Lemoyne ce vendredi.

Après un échange en visio-conférence avec des élus, Jean-Baptiste Lemoyne et le Président de Région Alain Rousset se sont livrés à un point presse téléphonique ce vendredi 24 avril. "*Le tourisme est une priorité nationale*" rappelait le Secrétaire d'Etat en mettant l'accent sur les dispositifs mis en place pour venir en aide aux professionnels, confinés depuis le 14 mars à 20H. Charges annulées de mars à juin, fonds exceptionnel de solidarité, loyers annulés, échéances bancaires décalées de 6 mois, assurances sollicitées… Ce sont quelques unes des premières mesures en attendant le plan de relance qui devrait être mis au point le 14 mai. "*Nous travaillons avec Thierry Breton, Commissaire européen notamment pour le marché intérieur qui déclarait d'ailleurs récemment qu'il fallait un plan d'envergure pour le tourisme en Europe*."
"*En Nouvelle-Aquitaine, 3780 entreprises du secteur ont déjà sollicité un prêt garanti par l'Etat pour un montant global de près de 300 millions d'euros. Le tourisme représente d'ailleurs 9% du PIB régional pour quelques 20000 entreprises*" rappelait le Président Alain Rousset avant d'ajouter. "*Il faut travailler à une réouverture maîtrisée et à un soutien des fonds propres de ces entreprises à l'échelle régionale*."

La fin de la taxe de séjour en mode forfait et des droits de terrasse ?

Pour les campings, les décisions seront arrêtées fin mai "*nous n'avons aucune visibilité sur le comportement du virus dans l'eau et la plupart des sites sont dotés d'une piscine*" rappelait le Secrétaire d'Etat. 19% de l'offre en hôtellerie de plein air se situe en Nouvelle-Aquitaine… Nul ne sait d'ailleurs comment et si les plages seront ouvertes.
Les fédérations professionnelles travaillent actuellement sur des protocoles sanitaires visant à accueillir le public dans les meilleures conditions. Jean-Baptiste Lemoyne a également précisé que la taxe de séjour dans les 150 communes françaises qui ont choisi une base forfaitaire pourrait être supprimée. La fameuse "taxe terrasse" pour les établissements de restauration, qui a déjà été suspendue par certaines collectivités, pourrait être remise en cause.

A aussi été évoquée la situation des saisonniers et des apprentis du secteur, les premiers à pâtir de la fermeture des établissements avec souvent une situation précaire à la clé.

Interrogé sur la possibilité pour les EPCI (Communautés de communes, d'agglomération) d'intervenir directement au profit des entreprises, le Président Rousset a réagi, quelque peu agacé : "*Je plaide depuis longtemps pour que l'on sache qui fait quoi ! Tout le monde ne peut pas tout faire, il ne faut pas multiplier*

les interlocuteurs sinon tout le monde s’attend et personne ne fait rien !"

Vers une promotion touristique tous azimuts ?

Les acteurs du tourisme, les fédérations, les collectivités préparent déjà leurs outils de promotion dans l’objectif d’une saison estivale limitée aux seuls touristes français sans même savoir d’ailleurs si il sera possible de voyager hors de sa région.
Le Secrétaire d’Etat a indiqué qu’il y aurait une campagne nationale de promotion (Ndlr : espérons que TOUS les médias seront sollicités…) et a mis en garde contre une guerre médiatique des destinations entre les territoires. On voit mal comment il pourrait en être autrement, chacun se mobilisant pour sauver ce secteur économique à son échelle.

CR